



L'industrie agroalimentaire bretonne en 2015

Une année morose pour l'industrie laitière

La Bretagne est la première région agroalimentaire française.

La valeur ajoutée dégagée par les entreprises régionales la place en première position pour les industries des viandes, des poissons, des fruits et légumes, la transformation laitière et l'alimentation animale. Les 58 000 salariés du secteur représentent 40 % de l'emploi manufacturier. Avec 25 000 emplois, les industries des viandes dominent largement.

En 2015, année de la fin des quotas laitiers, la très grande majorité des entreprises laitières sont affectées par la stagnation des volumes et la baisse des prix.

Cadrage général

La Bretagne compte plus de 1 000 entreprises dont l'activité principale est l'agroalimentaire et qui sont majoritairement implantées dans la région (plus de 80 % de leurs effectifs salariés en Bretagne). Près de 30 % d'entre elles emploient plus de 20 salariés. Ces entreprises génèrent 19,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 11 % du chiffre d'affaires national du secteur.

Le marché national constitue le principal débouché des industries agroalimentaires (IAA) bretonnes. En 2015, les exportations bretonnes représentent 15 % du chiffre d'affaires, soit 7 points sous le niveau national de 22 %. Cependant, les industries des viandes, en particulier de volailles, se démarquaient toujours en 2015 par leur vocation exportatrice.

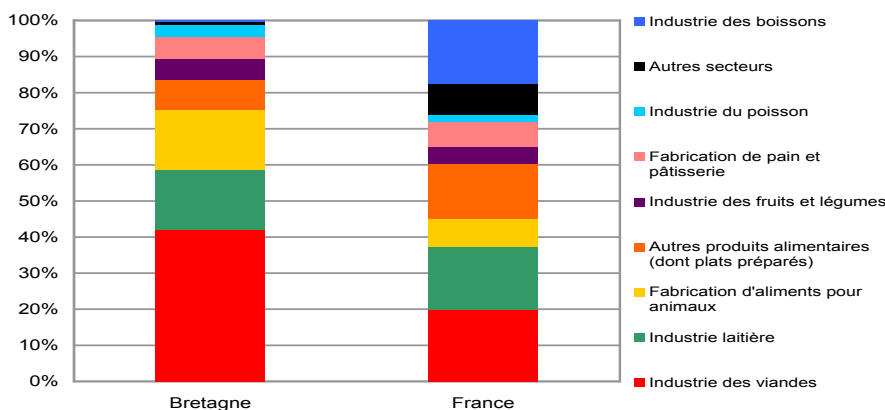
La Bretagne est une terre d'élevage, pour la viande et pour le lait. Les industries d'amont (fabricants d'aliments du bétail) et d'aval (abattage transformation et industrie laitière) de l'activité d'élevage sont donc aussi très développées. Ce type d'industrie dégage peu de valeur ajoutée. Par ailleurs, la transformation laitière bretonne est plutôt positionnée sur des pro-

Avertissement

Les résultats présentés dans cette publication sont ceux des 1 051 unités légales (entités juridiques) mono ou quasi mono régionales, c'est-à-dire celles pour lesquelles 80 % des salariés travaillent dans la région. Elles sont communément désignées par le terme entreprises, mais il ne s'agit pas d'entreprises telles que définies par le décret 2008-1354 pris en application de la loi sur la modernisation de l'économie (cf. encadré méthodologique).

Le dispositif Ésane a pour vocation de produire des statistiques structurelles d'entreprises. Il se prête mal à de l'analyse conjoncturelle ou à de la démographie d'entreprises. La méthodologie d'Esane peut varier dans le temps. Pour s'affranchir de ces évolutions méthodologiques, l'Insee produit deux millésimes chaque année : N-1 méthode N et N méthode N. Pour un secteur donné, les évolutions de chiffre d'affaires entre 2014 et 2015 mentionnées dans cet article sont calculées à méthodologie constante. De ce fait, ces évolutions ne sont pas toujours identiques à celles qui pourraient être calculées à partir des tableaux 2014 de l'article de janvier 2017 et 2015 de la présente publication. Pour les analyses en évolution, des précautions sont à prendre. En effet, pour une activité donnée, les évolutions résultent des créations d'entreprises, des cessations, des variations des entreprises pérennes, mais également des entrées et sorties de champ : une entreprise peut très bien être classée dans une activité une année et dans une autre la suivante ; ses activités ont pu changer et justifier un changement de code activité principale. Les restructurations sont également des motifs d'entrée et de sortie de champ : fusion de plusieurs entreprises, transferts d'établissements entre entreprises, etc.

Les trois quarts du chiffre d'affaires des IAA bretonnes liés à l'élevage



Champ : toutes entreprises quelle que soit leur taille, pour la Bretagne, entreprises mono ou quasi mono régionales

Source : Insee, Ésane 2015

Activité économique des entreprises agroalimentaires bretonnes en 2015

Effectif en nombre Montants en millions d'euros	Nombre d'entre- prises	dont plus de 20 salariés	Effectif employé	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'exportation	Valeur Ajoutée	Investis- sements corporels
Industrie des viandes	220	96	45 %	8 199	1 623	1 293	199
- Transformation et conservation de la viande de boucherie	124	39	27 %	5 456	815	774	108
- Transformation et conservation de la viande de volaille	40	24	10 %	1 588	703	261	47
- Préparation industrielle de produits à base de viande	56	33	8 %	1 155	105	258	44
Industrie du poisson	67	25	6 %	650	27	138	29
Industrie des fruits et légumes	57	17	8 %	1 102	59	262	46
Industrie laitière	68	27	10 %	3 269	585	350	58
Fabrication de pain et pâtisserie	158	49	9 %	1 217	183	336	70
dont : fabrication industrielle de pain et pâtisserie	53	25	5 %	650	S	195	37
fabrication biscuits, biscottes et pâtis. de conservation	97	24	4 %	567	S	141	33
Fabrication d'autres produits alimentaires	259	49	13 %	1 656	155	386	50
dont fabrication de plats préparés	68	23	8 %	877	74	209	27
Fabrication d'aliments pour animaux	75	35	8 %	3 226	279	369	50
Industrie alimentaire*	955	304	99 %	19 458	2 925	3 166	507
Industrie des boissons	96	5	1 %	76	2	27	6
Total des industries agroalimentaires Bretagne*	1 051	309	48 525	19 534	2 926	3 192	513
Industrie alimentaire France*	14 253	N	342 501	140 683	28 406	26 303	4 628
Industrie des boissons France	4 113	N	43 911	29 934	8 924	7 777	1 312
Total des industries agroalimentaires France*	18 366	N	386 412	170 617	37 329	34 079	5 940

* Y compris la fabrication d'huiles et graisses végétales et animales et le travail des grains et fabrication de produits amylacés

N = donnée non disponible, S = secret statistique

Champ : toutes entreprises quelle que soit leur taille, pour la Bretagne, entreprises mono ou quasi mono régionales

Source : Insee, É sane 2015

duits standard ou ingrédients. Le taux de valeur ajoutée n'est donc que de 16 % en Bretagne, contre 20 % pour la France. Le taux de marge mesure la part de la valeur ajoutée que peut dégager l'entreprise pour investir ou modifier sa stratégie. Les principales industries bretonnes sont très consommatrices de main-d'œuvre. Les frais de personnel y pèsent donc lourd et le taux de marge moyen est également inférieur à l'échelon national. Cependant il varie beaucoup d'un secteur à l'autre. Il est particulièrement élevé en fabrication de pain et pâtisserie (43 %), transformation des fruits et légumes (38 %) et en alimentation animale (34 %).

Données par secteur

Les principaux indicateurs sont présentés par secteur. La concentration du secteur est représentée par la part de chiffre d'affaires des 10 % d'entreprises les plus contributrices.

L'industrie des viandes

Premier employeur de la région avec plus de 25 000 salariés répartis sur l'ensemble du territoire, l'industrie des viandes représente près de la moitié des salariés des IAA, 42 % du chiffre d'affaires et contribue à plus de la moitié des exportations des IAA bretonnes en 2015. Près d'un quart du chiffre d'affaires national de cette in-

dustrie provient de l'activité bretonne. Ainsi, une trentaine d'abattoirs d'animaux de boucherie, une vingtaine d'abattoirs industriels de volailles, et environ 90 ateliers de découpe, attenants aux abattoirs, aux ateliers de charcuterie salaison ou indépendants se répartissent sur le territoire régional. Ce sont souvent des ateliers de grande taille. C'est pourquoi la Bretagne, 1^{re} région d'élevage, se classe également comme 1^{re} région d'abattage avec plus de 40 % des tonnages nationaux.

La viande de boucherie

124 entreprises dont 39 de plus de 20 salariés - 57 établissements de plus de 20 salariés employant 14 878 salariés (13 576 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 92 % du chiffre d'affaires.

Le secteur de la viande de boucherie est le plus concentré des IAA bretonnes. 92 % du chiffre d'affaires est réalisé par une douzaine d'entreprises. Le paysage des abattoirs bretons se modifie en 2015 avec la reprise de deux abattoirs appartenant à des entreprises en redressement judiciaire. L'abattoir porcin de GAD à Josselin (Morbihan), désormais détenu par Josselin porc abattage, entre dans le giron d'Intermarché. Montfort viandes-Jean Chapin reprend l'abattoir multi-espèces à domi-

nante bovine d'Antrain (Ille-et-Vilaine), qui faisait partie du groupe normand AIM.

L'activité bretonne d'abattage d'animaux de boucherie dépasse 1 480 000 tec (tonnes équivalent carcasse), soit une progression de 3 % des tonnages entre 2014 et 2015. Cette progression bénéficie à toutes les espèces. Mais les prix à la production se replient de 1,7 % (indice national). En Bretagne, le chiffre d'affaires baisse de 2 % en un an. Cette érosion est néanmoins moins marquée qu'au niveau national (-4 %). Par ailleurs, cette évolution est très hétérogène d'une entreprise à l'autre.

Au sein des industries des viandes, les viandes de boucherie dégagent la plus faible valeur ajoutée. L'abattage et la découpe sont peu mécanisés et les frais de personnel représentent donc une part importante de la valeur ajoutée, de 81 %.

La viande de volailles

40 entreprises dont 24 entreprises de plus de 20 salariés - 25 établissements de plus de 20 salariés employant 5 180 salariés (4 512 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 55 % du chiffre d'affaires.

Un tiers des tonnages de volailles et lapins abattus en France le sont en Bre-

Indicateurs de performance dans les IAA en 2015 - Bretagne et France

Unité : %	Taux de valeur ajoutée		Taux de marge		Taux d'exportation	
	Bretagne	France	Bretagne	France	Bretagne	France
Industrie des viandes	16	17	21	21	20	11
Industrie du poisson	21	18	19	24	4	9
Industrie des fruits et légumes	24	22	38	34	5	22
Industrie laitière	11	17	26	38	18	23
Fabrication de pain et pâtisserie	28	29	43	40	15	14
Fabrication d'autres produits alimentaires	23	23	27	32	9	22
Fabrication d'aliments pour animaux	11	14	34	38	9	17
Industrie des boissons	35	26	46	55	2	30
Ensemble des IAA*	16	20	28	37	15	22
Autres industries manufacturières	32	27	25	24	30	43

* Y compris la fabrication d'huiles et graisses végétales et animales et le travail des grains et fabrication de produits amylacés

N = donnée non disponible, S = secret statistique

Champ : toutes entreprises quelle que soit leur taille, pour la Bretagne, entreprises mono ou quasi mono régionales

Source : Insee, É sane 2015

tagne. En 2015, les tonnages bretons progressent de 3 % par rapport à 2014, pour atteindre 540 000 tec, dont près de 350 000 tec en poulet. La tendance à la baisse depuis plusieurs années (- 10 % en cinq ans) est ainsi légèrement freinée. L'érosion des volumes reste cependant plus marquée en Bretagne qu'au niveau national. La production avicole régionale, majoritairement orientée vers des produits standard et/ou destinés à l'export, a en effet notablement souffert de la suppression des subventions à l'exportation en juillet 2013. Elle se place aussi sur des marchés fortement soumis à la concurrence internationale. La rentabilité du secteur s'améliore néanmoins entre 2013 et 2015. Le taux de marge, négatif en 2013, redevient positif en 2014 pour atteindre 17 % en 2015. Il reste cependant le plus faible de toutes les industries agroalimentaires bretonnes.

La filière volaille demeure très fragile, notamment en raison des difficultés persistantes rencontrées par les principaux opérateurs dans le domaine du poulet export, Doux et Tilly-Sabco. La restructuration du groupe Doux, engagée en 2012, continue en 2015 avec sa reprise par le groupe coopératif ligérien Terrena, mais sans amélioration de la situation. L'activité de Tilly-Sabco, en liquidation judiciaire depuis fin 2014, se poursuit temporairement, mais l'activité d'abattage est finalement abandonnée en 2016. Seule la fabrication de saucisses de volaille a perduré en 2017 au sein de Tilly Sabco International, structure issue de la reprise par un groupe néerlandais.

Les produits à base de viande

56 entreprises dont 33 ayant plus de 20 salariés - 44 établissements de plus de 20 salariés employant 5 060 salariés

(4 571 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 49 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de ce secteur dépasse désormais le milliard d'euros. Mais cette augmentation ne correspond pas nécessairement à une augmentation de l'activité industrielle bretonne. En effet, elle est en partie due à la reprise par une entreprise bretonne de sites industriels auparavant détenus par une entreprise extra-régionale.

La Bretagne produit un tiers des charcuteries et conserves de viandes nationales. Ces produits sont plus élaborés que ceux issus des secteurs des viandes de boucherie et de volaille, donc à plus forte valeur ajoutée. Le marché national, principal débouché de ces produits, est également plus rémunérateur que le grand export en volaille, par exemple. Le taux d'exportation n'est que de 9 %, contre 15 % en viandes de boucherie et 44 % en viandes de volaille. Le taux de valeur ajoutée atteint ainsi 22 % en 2015, contre respectivement 14 % et 16 % pour les deux secteurs précédents. Les activités du secteur des produits à base de viande sont aussi plus rentables. Le taux de marge s'élève à 29 %.

Industrie du lait

68 entreprises dont 27 ayant plus de 20 salariés - 36 établissements de plus de 20 salariés employant 6 132 salariés (5 837 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 64 % du chiffre d'affaires.

Avec 22 % des livraisons nationales, la Bretagne est de loin la première région laitière française devant les Pays de la Loire et la Normandie. Pour autant, la région contribue à moins de 11 % du chiffre d'affaires

faïres national des industries du lait. La Bretagne est en effet positionnée sur les produits de grande consommation pour le marché national (lait, crème) et sur des produits standard, aux prix moins élevés que d'autres produits laitiers. Une grande partie de la fabrication bretonne est également destinée aux industries françaises ou à l'exportation, comme la poudre de lait écrémé ou le beurre. Ce positionnement se traduit par un taux de valeur ajoutée de 11 %, inférieur de six points au taux national.

En 2015, suite à la suppression des quotas laitiers, la plupart des pays européens ont augmenté leur production laitière (+ 2,2 %). Mais ce n'est pas le cas de la France (+ 0,1 %). L'indice national des prix des produits laitiers et fromages perd 2,9 % entre 2014 et 2015. Le chiffre d'affaires national de l'industrie laitière se réduit pour la première fois depuis la crise laitière de 2009. Comme en France, les livraisons de lait bretonnes sont stables. Elles atteignent 5,4 milliards de litres. Le chiffre d'affaires de la plupart des entreprises se dégrade. La rentabilité du secteur se détériore également. Le taux de marge n'est plus que de 26 %, soit 12 points sous la moyenne nationale, restée stable entre 2014 et 2015. La politique d'investissement s'en ressent. La part de la valeur ajoutée consacrée aux investissements corporels, importante en 2014, n'est plus que de 1 % en 2015.

Fabrication d'aliments pour animaux

75 entreprises dont 35 ayant plus de 20 salariés - 62 établissements de plus de 20 salariés employant 4 937 salariés (4 529 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 56 % du chiffre d'affaires.

En matière de chiffre d'affaires, la fabrica-

Agreste Bretagne

tion d'aliments pour animaux se place au troisième rang des IAA bretonnes, derrière les industries des viandes et l'industrie laitière. Les entreprises de ce secteur produisent des aliments pour animaux familiers (pet food) d'une part, et des aliments pour animaux de ferme d'autre part.

En Bretagne, cette dernière activité est majoritaire. La région assure 38 % de la production nationale. La production régionale, de 8 millions de tonnes, est principalement destinée aux porcs (46 %), volailles (37 %) et bovins (14 %). Depuis plusieurs années le tonnage diminue régulièrement, notamment pour les aliments destinés aux granivores. En 2015, la baisse se limite à 0,5 % et touche principalement, en proportion, les aliments destinés aux vaches laitières (- 5 %). Dans un contexte de prix du lait peu élevé, les éleveurs semblent modérer leurs achats, malgré un prix de l'aliment composé en diminution. La baisse des fabrications d'aliments bovins et porcins est en grande partie compensée par le dynamisme des aliments avicoles. Le chiffre d'affaires des fabricants d'aliments, à 3,2 milliards d'euros, se replie de 0,8 %.

Le taux de valeur ajoutée est faible mais le taux de marge élevé, bien qu'en repli de 4 points en un an.

Industrie de transformation du poisson

67 entreprises dont 25 ayant plus de 20 salariés - 28 établissements de plus de 20 salariés employant 3 308 salariés (3 181 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 57 % du chiffre d'affaires.

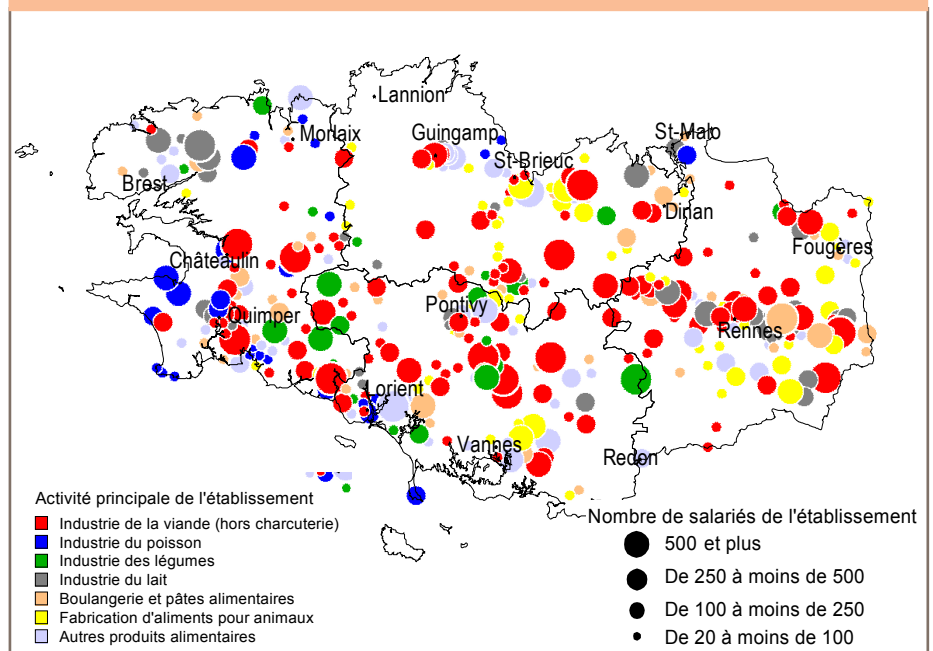
Talonnée par la Nouvelle-Aquitaine, la Bretagne est la première région française pour l'industrie du poisson. Cette activité dégage 18 % du chiffre d'affaires national, 20 % de la valeur ajoutée et emploie 29 % des effectifs salariés du secteur.

Malgré la fermeture des deux sites de Marine Harvest à Poullaouen (Finistère) et Châteaugiron (Ille-et-Vilaine) en 2014, le chiffre d'affaires du secteur progresse de 3 % en un an et atteint 650 millions d'euros en 2015. Le taux de valeur ajoutée, qui s'était amélioré en 2014, reste stable à 21 %, trois points au-dessus de la valeur nationale. Le taux de marge, en dégradation régulière ces dernières années, passant de 25 % en 2010 à 13 % en 2014, se redresse en 2015. À 19 %, il reste néanmoins inférieur de cinq points au taux national. Le taux d'exportation reste à son faible niveau de 2014.

Industrie des plats préparés

68 entreprises dont 23 ayant plus de 20 salariés - 29 établissements de plus

La répartition de l'emploi salarié dans les industries agroalimentaires



de 20 salariés employant 4 518 salariés (4 186 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 62 % du chiffre d'affaires.

Près d'un salarié sur quatre des entreprises françaises spécialisées en plats préparés dépend d'une entreprise bretonne.

Le chiffre d'affaires est en nette hausse (+ 9 %) malgré le repli de 1,2 % de l'indice national des prix à la production. Cette progression du chiffre d'affaires concerne la majorité des entreprises. L'essentiel des ventes se réalisent sur le marché national, les exportations se maintenant à un taux faible de 8 %. Positionnés sur des produits élaborés, ces industriels obtiennent un taux de valeur ajoutée à 24 %.

Industrie des fruits et légumes

57 entreprises dont 17 ayant plus de 20 salariés - 22 établissements de plus de 20 salariés employant 3 790 salariés (3 827 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 55 % du chiffre d'affaires.

L'importance des productions animales régionales fait parfois oublier que la Bretagne est la première région française dans le domaine légumier. Au niveau des industries également, la Bretagne dégage la plus forte valeur ajoutée, juste devant l'Occitanie. Les entreprises bretonnes spécialisées dans la préparation et les conserves à base de légumes et de fruits

contribuent à 15 % du chiffre d'affaires national du secteur en 2015. La majorité d'entre elles sont spécialisées dans la surgélation et la conserverie des légumes pour lesquelles la région est prépondérante : choux-fleurs, artichauts, épinards, haricots, petits pois et tomates. En 2015, en raison du recul de la récolte des haricots, petits pois et épinards, non compensé par la croissance de celle des carottes et choux-fleurs, les tonnages transformés diminuent de 7 %. Les taux de valeur ajoutée et de marge dépassent cette année la moyenne nationale. Ils sont supérieurs de respectivement huit et dix points aux taux moyens de l'ensemble des IAA régionales.

Industrie de pain et pâtisserie fraîche

53 entreprises dont 25 de plus de 20 salariés - 31 établissements de plus de 20 salariés employant 3 179 salariés (2 843 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 70 % du chiffre d'affaires.

Derrière les industries des boissons, la fabrication industrielle de pain et pâtisserie détient le plus fort taux de valeur ajoutée (30 %). En 2015, les résultats économiques de la région sont, comme en 2014, bien orientés avec une progression du chiffre d'affaires de 7 %. Le taux de marge à 48 % est le plus élevé des IAA

Fabrication de biscottes, biscuits et pâtisserie de conservation

97 entreprises dont 24 de plus de 20 salariés - 24 établissements employant 1 511 salariés (1 371 en équivalent temps plein)

10 % des entreprises concentrent 80 % du chiffre d'affaires.

Avec 80 % du chiffre d'affaires réalisé par neuf entreprises, ce secteur est fortement concentré en Bretagne. Les taux de valeur ajoutée et de marge se situent à des niveaux élevés, sans atteindre toutefois ceux du secteur de la boulangerie industrielle et de la pâtisserie fraîche. ■

Répartition des effectifs des IAA par taille d'établissement

Classe d'effectif en Équivalent Temps Plein	Nombre d'établissements	Effectif salarié en ETP	Effectif salarié au 31/12
0 - 9 ETP	940	1 406	1 571
10 - 49 ETP	273	6 399	7 025
50 - 99 ETP	90	6 221	6 774
100 - 249 ETP	101	15 990	17 126
250 ETP et plus	51	23 914	25 790
Total IAA	1 455	53 930	58 286

Champ : établissements des IAA hors artisanat commercial localisés en Bretagne
Source : Insee, Clap 2015

Pour en savoir plus

Site de la Draaf Bretagne

Rubrique industries agroalimentaires
<http://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Industries-agroalimentaires-IAA>

Site Agreste national

Chiffres et Données - Les entreprises agroalimentaires en 2015 - N°187 - Février 2018
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/chiffres-et-donnees/article/les-entreprises-agroalimentaires-13894>

Rubrique conjoncture des IAA

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/conjoncture/iaa/>

Rubrique thématique : Entreprises agroalimentaires

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/thematiques-872/>

La rubrique IAA de la chambre d'agriculture de Bretagne

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/industries-agroalimentaires>

Méthodologie et sources

Les données de l'année N sont disponibles en N+2.

1- Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane)

Le dispositif Ésane, mis en production par l'Insee à partir de l'année de constat 2008, permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, à partir d'une exploitation de deux sources administratives complétée par l'Enquête sectorielle annuelle (Esa). Des « agrégats composites » sont calculés à l'aide d'une procédure d'estimation statistique qui « compose » une synthèse des données fiscales et des données d'enquête :

- les fichiers de déclarations annuelles sur les bénéficiaires permettent de récupérer des informations comptables sur l'entreprise ;
- les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) fournissent des données sur les effectifs et leurs rémunérations ;
- l'enquête Esa permet d'obtenir les informations dites « sectorielles », non disponibles dans les fichiers administratifs. L'Esa, qui enquête les entreprises agroalimentaires, est quasi exhaustive pour les unités de 20 salariés et plus.

2- Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

Ce système d'information, géré par l'Insee, fournit des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Les données issues de Clap sont des données sur les établissements. Le champ de l'agroalimentaire est identifié à partir de l'activité principale de l'établissement alors que les statistiques issues d'Ésane s'appuient sur le code d'activité de l'entreprise. Pour cette raison, les statistiques sur le nombre de salariés des entreprises agroalimentaires ne sont pas strictement identiques lorsqu'elles sont calculées à partir d'Ésane ou à partir de Clap.

Champ des activités IAA : Activité industrielle de transformation agroalimentaire (industries alimentaires et des boissons) soit l'ensemble des divisions 10 et 11 de la NAF rév.2 à l'exception des secteurs de l'artisanat commercial 1013B (charcuterie), 1071B (cuisson de produits de boulangerie), 1071C (boulangerie et boulangerie-pâtisserie) et 1071D (pâtisserie).

Chaque entreprise est classée en totalité dans le secteur d'activité correspondant à son activité principale, même si elle exerce d'autres activités à titre secondaire.

Chaque entreprise est affectée dans sa totalité à sa principale région d'implantation économique, c'est-à-dire celle où sont situés plus de 80 % de l'emploi salarié.

Définitions

Une **unité légale** est une entité juridique. Il s'agit d'un entrepreneur individuel ou d'une société. Elle est enregistrée dans le répertoire Sirene et est identifiée par un numéro Siren. De cette unité légale dépendent un ou plusieurs **établissements**.

Depuis la loi de modernisation de l'économie et son décret d'application 2008-1354, l'approche économique est désormais privilégiée et une **entreprise** est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Le chiffre d'affaires est le montant total de l'ensemble des productions vendues par l'entreprise (biens et services). Il exclut les subventions reçues sur les produits.

Le chiffre d'affaires à l'exportation est le montant de la production correspondant aux exportations directes réalisées par l'entreprise.

La Valeur Ajoutée (VA) représente la différence entre la valeur de la production et les consommations intermédiaires. Elle exprime l'excédent de richesse qui reste à l'entreprise.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est le montant de la valeur ajoutée restant à l'entreprise une fois enlevés les frais de personnel. Il mesure la rentabilité de l'entreprise.

Le taux de valeur ajoutée est l'indicateur de potentiel de richesse. C'est le rapport entre la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires.

Le taux de marge est l'indicateur de rentabilité économique. C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée.

Le taux d'exportation représente la part du chiffre d'affaires consacrée à l'exportation. C'est le rapport entre le montant des exportations et celui du chiffre d'affaires.

Le taux d'investissement corporel est l'investissement corporel (bâtiments, matériels, véhicules...) rapporté à la valeur ajoutée.

Les sites de production localisés en Bretagne

Un Breton sur dix travaille dans l'agriculture ou l'agroalimentaire, contre un Français sur vingt seulement. La Bretagne est la première région agroalimentaire française en matière d'emploi. Les industries y emploient 58 000 salariés, soit 15 % de l'effectif national. En ajoutant l'artisanat commercial, c'est près de 69 000 personnes qui travaillent dans ce secteur. Avec 40 % des salariés, l'agroalimentaire tient la première place des industries manufacturières. Une large majorité des emplois sont occupés par des ouvriers : 69 %, contre 55 % dans les autres industries manufacturières. La proportion de femmes y est également plus élevée (41 %, contre 27 %).

En Bretagne, terre d'élevage, les activités d'abattage et découpe de viandes et charcuteries salaisons sont très présentes. Les industries des viandes constituent donc, de loin, le principal secteur employeur des IAA, avec plus de 25 000 salariés. Ce secteur domine dans tous les départements avec cependant des spécificités. Ainsi, le Morbihan concentre 60 %

des emplois de l'abattage transformation de la volaille alors que cette activité est absente d'Ille-et-Vilaine.

En seconde place, arrive la fabrication d'autres produits alimentaires, dont en premier lieu celle de plats préparés. Avec plus de 6 000 emplois, l'industrie laitière tient la troisième place. Elle est surtout présente en Ille-et-Vilaine et dans une moindre mesure dans le Finistère.

Près de 1 500 établissements agroalimentaires sont localisés en Bretagne, mais l'emploi salarié se concentre dans de grosses structures. 400 établissements de 20 salariés et plus, soit un quart des établissements, emploient 95 % des salariés. Les établissements employeurs bretons sont de plus grande taille qu'ailleurs en France, sauf dans les secteurs du travail des grains, la fabrication d'autres produits alimentaires et les boissons.

L'emploi salarié dans les établissements de l'industrie agroalimentaire au 31 décembre 2015

	Côtes-d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'établissements IAA de plus de 20 salariés	89	104	105	105	403
Nombre de salariés	12 775	12 918	14 919	14 573	55 185
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	6 765	5 060	7 018	6 188	25 031
- Transformation et conservation de la viande de boucherie	5 485	2 306	5 286	1 801	14 878
- Transformation et conservation de la viande de volaille	686	1 278	0	3 129	5 093
- Préparation industrielle de produits à base de viande	594	1 476	1 732	1 258	5 060
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	63	2 526	168	551	3 308
Transformation et conservation de fruits et légumes	484	794	283	2 229	3 790
Fabrication de produits laitiers	889	1 798	2 932	513	6 132
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	921	1 043	1 656	1 070	4 690
Fabrication d'autres produits alimentaires	1 737	1 349	949	2 580	6 615
<i>dont fabrication de plats préparés</i>	<i>1 218</i>	<i>1 047</i>	<i>309</i>	<i>1 944</i>	<i>4 518</i>
Fabrication d'aliments pour animaux	1 748	221	1 648	1 320	4 937
Autres industries agroalimentaires	168	127	265	122	682
Nombre d'établissements de moins de 20 salariés	193	288	303	268	1 052
Nombre de salariés des établissements de moins de 20 salariés	568	1 001	747	785	3 101
Nombre de salariés dans les IAA hors artisanat commercial	13 343	13 919	15 666	15 358	58 286
Nombre de salariés dans les IAA y compris artisanat commercial (boulangerie, pâtisserie, charcuterie)	15 366	17 226	18 311	17 825	68 728

Source : Insee, Clap 2015



Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

15 avenue de Cucillé

35047 Rennes cedex 9

Tél. : 02 99 28 22 30

Mél : srise.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr

■ Directrice : Virginie Alavoine

■ Direction de la publication : Claire Chevin

■ Rédaction en chef : Sylvie Lesaint

■ Rédaction : Kristina Frétière

■ PAO : Philippe Le Quellec

■ Cartographie : Joël Glémée

■ ISSN : 2491-5033

■ © Agreste 2018